

LEMANIQUES

REVUE DE L'ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU LÉMAN

La Dranse a enfin son contrat de rivière

« Sur l'ensemble du pourtour du lac Léman, il ne manque qu'un seul contrat de rivière : celui des Dranses. Mais c'est un dossier compliqué en raison de son ampleur : cela concerne les vallées d'Abondance, d'Aulps et du Brevon, et une partie du plateau de Gavot. Mais c'est en place ! »

Jean-Yves Moracchini, sous-préfet de Thonon-les-Bains, 2010

Le contrat de rivière, c'est un concept français très malin, très utile et très efficace... quand il est appliqué. Il s'agit d'un véritable outil d'aménagement du territoire qui prend en compte toutes les problématiques liées à l'eau. Les Genevois y ont d'ailleurs largement souscrit puisqu'ils participent déjà à cinq d'entre eux dans le bassin genevois¹. Succès donc !

Mais il en restait un, franco-français celui-là, à mettre en route... et ça coïncit : trop de collectivités impliquées, trop d'intérêts divergents, trop d'autres préoccupations régionales. C'est grâce à la volonté politique de certains élus et à la ténacité du groupe français de l'ASL qui n'a pas lâché le morceau tant que le contrat n'était pas signé, qu'après 16 ans de tergiversations, le voilà enfin opérationnel, ce contrat des Dranses. Bravo !

Raphaëlle Juge

¹ suite à la signature, en 1997, du protocole d'accord transfrontalier pour la revitalisation des rivières franco-genevoises.



Le delta de la Dranse à l'est de Thonon-les-Bains (réserve naturelle)

Photo: J.-M. Zellwegger / ©CIPEL

Dernière pièce du puzzle de la protection du Léman français, le contrat de rivière des Dranses est lancé!

En annonçant en 2010 la reprise du projet de contrat de rivière des Dranses, M. Jean-Yves Moracchini, sous-préfet de Thonon, mettait fin à une attente de près de 16 ans! ...Car c'est bien depuis 1994, année de la mise en sommeil de l'embryonnaire Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sur le bassin des Dranses, que l'ASL attendait ce moment (voir la saga dans l'encadré chronologie).

En fait, la situation s'est déblocuée en 2005 à l'occasion des dix ans du fiasco du premier projet. A cette époque, le groupe français de l'ASL s'apprêtait à publier une lettre ouverte aux élus pour leur rappeler leur responsabilité dans l'abandon du SAGE des Dranses, ce qui revenait à reporter l'application d'une réelle politique de protection des eaux du Léman. Les choses prirent alors un tournant inattendu. Deux nouveaux conseillers généraux de la vallée d'Abondance et de Morzine-Avoriaz, Messieurs Pascal Bel et Denis Bouchet, informés du projet de lettre ouverte de l'ASL, lui demandèrent d'attendre car un déblocage de la situation était en préparation. En effet, quelques mois plus tard, en avril 2006, une réunion organisée par le Conseil Général de Haute-Savoie relançait enfin le projet. Ainsi, même lentement, les choses ont-elles avancé. Nous avons la faiblesse de penser que la stratégie d'information grand public appliquée opiniâtement par l'ASL depuis 1980 y est pour quelque chose. Grâce à ses actions, l'ASL a fait naître une nouvelle sensibilité dans le public, laissant émerger une nouvelle génération d'élus plus sensibilisée aux questions d'environnement et prête à accepter les nouveaux dispositifs de la DCE².

Rappelons que dans cette directive, les dispositifs deviennent opposables aux politiques locales souvent encore réticentes. Nous entrons donc dans une nouvelle ère en matière de protection du milieu naturel et d'aménagement du territoire et nous nous en réjouissons!

En effet, avec ce contrat de rivière, nous disposons d'un outil indispensable pour mettre en œuvre la loi sur l'eau dans le Chablais. Le cahier des clauses techniques (cahier des charges) est en cours de validation, ce qui annonce le prochain déroulement des cinq phases prévues du contrat de rivière dans les années à venir.

D'ici le 1^{er} semestre 2012, des études complémentaires seront conduites et le dossier définitif du contrat bouclé. Il pourra ainsi être soumis à l'agrément du comité de bassin Rhône Méditerranée au cours de la seconde moitié de 2012. Courant 2013, est prévue la signature du contrat entre tous les partenaires puis, jusqu'en 2017, la réalisation des actions définies.

Forte de sa participation depuis des années dans d'autres comités et commissions de pilotage (contrats de rivière du Sud-ouest-Lémanique, du Pays de Gex-Léman), l'ASL sait tout l'intérêt généré par la démarche consensuelle d'un contrat de rivière. Elle est convaincue qu'à terme, c'est la seule voie pour assurer un développement économique du tourisme respectueux de l'environnement et des ressources en eau à l'origine de la richesse économique de la région. L'expérience acquise avec le contrat de rivière Ouest-Léman illustre parfaitement tout le bien que nous pouvons en attendre. Aussi serons-nous très assidus pour suivre toutes les réunions de la commission de pilotage du projet.

*Alain Gagnaire
Vice-président de l'ASL,
responsable du groupe français de l'ASL*

² Directive cadre européenne sur l'Eau 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau. Trois notions principales fondent la DCE: le bon état écologique, la participation du public à la politique de l'eau et la récupération des coûts: chacun doit prendre en charge le coût des dégradations qu'il occasionne aux autres activités. Délai fixé pour atteindre les objectifs: 2015.



Photo SIAC © Bruno Gillet

Aval du lac de Tavaneuse - Abondance

Ceux qui relancent le projet

«Je me suis investi pour relancer le contrat de rivière des Dranses dans le but d'inciter les collectivités à mettre en place une gestion concertée de l'eau. Le contrat de rivière présente un grand intérêt car il associe de nombreux partenaires. Il permet également la prise en compte de tous les aspects d'un cours d'eau et de son environnement afin d'apporter des solutions adaptées aux différents problèmes le concernant. De plus, le contrat de rivière est un bon moyen de régler les conflits liés aux différents usages des cours d'eau, par exemple, la cohabitation entre les différentes activités de loisirs liées à l'eau, rafting et autres et les pêcheurs. Prochainement, le contrat de rivière aura pour vocation également de sensibiliser les riverains à l'entretien des berges.»

*Pascal Bel,
Conseiller général de Haute-Savoie.*

et ceux qui le mettent en pratique

«Le chargé de mission recruté cet été va engager plusieurs études préalables ayant pour objectif de faire un état des lieux de la ressource et de la qualité des milieux aquatiques. Le bilan dressé permettra d'établir un programme d'actions pluriannuel pour améliorer et valoriser la qualité des cours d'eau en tenant compte des enjeux socio-économiques du territoire. Un budget de 620 000 € TTC sur 3 ans (390 000 € pour les études, soit 470 000 € TTC et 150 000 € pour l'animation) a été estimé nécessaire pour élaborer le dossier de candidature définitif. Cette étape sera financée à 80% par l'Agence de l'Eau, la Région Rhône-Alpes et le Conseil Général de la Haute-Savoie. L'autofinancement (130 000 €) sera pris en charge par les 45 communes figurant dans le périmètre du Contrat de rivière.»

*Paul Colloud
Président du Comité de rivières*



Photo SIAC

Barrage du Jotty - La Vernaz

Chronologie de la constitution du contrat de rivière des Dranses et de l'Est lémanique

- 1994** - Décrets préfectoraux de Haute-Savoie
- Constitution du périmètre du SAGE des Dranses (1^{er} mars)
 - Création de la Commission locale de l'Eau (CLE) dont l'ASL est membre
- Première réunion de la CLE : élection du président, Pascal Neuraz, maire de Thonon d'alors
- Réunion de la CLE « Prévention des risques » à Vacheresse (19 octobre)
- Réunion de la CLE « Tourisme et Environnement » à Morzine (21 novembre)
- 1995** - Réunion de la CLE du 31 janvier suspendue « pour cause » de proximité des élections municipales
- Action ASL : lettre ouverte à la presse du groupe français de l'ASL sans réaction des autorités malgré de grands articles parus dans les journaux Le Dauphiné et Le Messenger
- 2005** - Projet de lettre ouverte du groupe français de l'ASL pour protester contre la mise en sommeil du projet et rappeler la responsabilité des élus dans son abandon ; information préalable aux conseillers généraux Pascal Bel (val d'Abondance) et Denis Bouchet (Morzine-Avoriaz)
- Demande de Pascal Bel au groupe français de l'ASL de suspendre le projet de lettre
- 2006** - Annonce de la reprise du projet (avril) par le Conseil général en présence de l'ASL
- 2008** - Lancement de l'étude d'opportunité précédant la constitution du contrat de rivière
- 2009** - Envoi à l'ASL de l'étude d'opportunité et du projet de contrat
- 2010** - Annonce du démarrage du contrat de rivière par Jean-Yves Moracchini, sous préfet de Thonon.
- 2011** - Election du président de la commission de pilotage, Paul Colloud, maire de Reyvroz
- Premières réunions de cette commission chargée d'adopter les règles de répartition des charges entre les différentes communes et de valider le cahier des charges.

Alain Gagnaire



Ruisseau du Malève - Val d'Abondance

Photo SIAC

Portrait express :

- Longueur des cours d'eau : 98 km comprenant la basse Dranse et ses affluents (le Brevon, la Dranse de Morzine, la Dranse d'Abondance), ainsi que tous les torrents de l'Est lémanique, dont la Morge qui fait frontière avec la Suisse.
- Surface du bassin versant : 610 km²
- 45 communes aussi bien riveraines du lac que montagnardes
- 75 776 habitants permanents (2006)
- 149 000 population touristique (2006)

Contrat de rivière du bassin versant des Dranses et de l'est lémanique

Un réseau de près de 100 km de cours d'eau qui se déversent dans le léman

Le bassin versant des Dranses et de l'Est lémanique est situé dans le Chablais haut-savoyard, à l'extrême nord des Alpes françaises, entre Thonon et Saint-Gingolph. Hormis le Rhône, la Dranse est la rivière du bassin lémanique (affluents du Rhône amont compris) apportant le plus d'eau au lac. C'est dire la valeur que revêt la mise en place d'un contrat de rivière sur ce cours d'eau. Le Syndicat intercommunal d'aménagement du Chablais (SIAC, <http://www.siac-chablais.fr>) est la structure porteuse chargée de mener à bien ce projet en associant tous les acteurs

concernés par les usages de l'eau de ce vaste bassin (Etat, communes, agriculture, tourisme, associations, ...).

Le contrat de rivière³ institue une démarche cohérente de concertation en matière de gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques sur un territoire délimité de manière pertinente. Il permet d'engager des études qui conduisent à la réalisation d'actions concrètes approuvées pour atteindre les objectifs fixés.

Cet outil de conception française a été ins-tauré dans le but de satisfaire aux exigences

des lois européennes en matière de protection des eaux réunies dans la Directive cadre sur l'eau (DCE 2000). Il a acquis le statut trans-frontalier dans le bassin genevois du fait du découpage politique de cette région.

Olivier Goy

³ Accord technique et financier couvrant un ou plusieurs bassins versants de cours d'eau qui a pour objectif d'assurer une gestion globale des rivières et du cycle de l'eau (revitalisation des écosystèmes, assainissement et réduction des pollutions pour l'amélioration qualitative de l'eau, limitation des crues pour garantir la protection des personnes et des biens, tout en garantissant des débits minimaux).



Canal sur la décharge de matériaux inertes du pont de Gys - la Baume

Photo SIAC

Nouvelles de l'ASL

Programme



Photo Olivier Goy

Petits Morgiens motivés malgré une météo plus que maussade (19.10.11)

Les animations proposées par l'ASL dans le cadre des « passeports-vacances » qui sont régulièrement organisées depuis plusieurs années dans les régions de Rolle, Morges, Lausanne et Genève, ont pu être étendues cet été à Vevey où les deux journées rencontrèrent un vif succès. Plus de 90 jeunes sont venus découvrir les richesses du monde aquatique.

Journées citoyennes pour les entreprises du secteur privé



Photo Adrien Bonny

Des volontaires de la banque HSBC appliqués

Depuis 2008, l'ASL fait partie des associations sélectionnées par la Fondation Philiat pour proposer aux collaborateurs d'entreprises des journées ou actions d'utilité publique. Le but est de se rendre utile à la collectivité, d'apporter un bénéfice réel à l'environnement ou à la communauté et de soutenir l'association dans sa mission. Cette année, grâce à Firmenich et à la banque HSBC Private Bank, l'ASL a bénéficié d'une



Photo Olivier Goy

Les enfants de la Maison de quartier des Libellules encadrés avec enthousiasme par des volontaires de l'entreprise Firmenich

force de travail supplémentaire offerte par près de 60 de leurs collaborateurs au cours de quatre journées. Nous avons ainsi organisé deux journées « Opération Rivières Propres » sur l'Hermance et la Promenthouse (recensement de 155 tuyaux dont, avec bonheur, fort peu présentaient des signes de pollution). Les deux autres journées ont eu lieu aux Bains des Pâquis et ont été consacrées à encadrer plus de 50 enfants défavorisés de maisons de quartier de Vernier pour leur offrir de « Découvrir le monde invisible du Léman ». Un grand merci à tous ces volontaires pour leur enthousiasme et aux Bains pour leur accueil sympathique.

Les 120 ans du jet d'eau fêtés lors des journées de l'eau



Photo Olivier Goy

L'ASL était invitée à tenir un stand d'information très apprécié.

Les journées de l'eau organisées par SIG (Services Industriels de Genève) du 15 au 18 septembre derniers ont été un véritable succès avec plus de 20'000 visiteurs. Plus de 270 gourdes « Eau de poche / Eau de Genève » ont été vendues en faveur de l'ASL, lui rapportant quelque CHF 700.—. Un grand merci à SIG pour son précieux soutien.

Promotions - Idées de cadeau de Noël!

Vous ne connaissez pas encore cet ouvrage très complet fort bien illustré écrit par deux journalistes passionnés de la région? Vous pouvez commander **Le guide du Léman** de Jason Borioli et Raphaël Laub (Ed. Inédit, 2011) au prix

IMPRESSUM - LÉMANIQUES Journal trimestriel de l'Association pour la sauvegarde du Léman (ASL) - Responsable de la Rédaction: Raphaëlle Juge, tél. 41 (0)22 739 04 82 - E-mail: Raphaëlle.Juge@unige.ch - Secrétaire général: Amanda Melis - Rue des Cordiers 2 - CH-1207 Genève - Tél. 41 (0)22 736 86 20 - Fax 41 (0)22 736 86 82 - www.asleman.org - ad@asleman.org - Adhésion à l'ASL et dons: CCP 12-15316-0 - Tirage: 8'600 exemplaires (papier FSC) - Impression: Imprimerie des Bergues SA, Carouge - Edité avec l'appui de la Fondation Hans Wilsdorf

de CHF 29.— (au lieu de CHF 39.— dans le commerce). CHF 9.— seront reversés à l'ASL pour soutenir l'association. **Si vous faites partie des cinq prochains nouveaux membres de l'ASL**, vous recevrez ce magnifique Guide du Léman en cadeau de bienvenue, offert par les Editions Inédit à Lausanne.

Guide Confignon-Bernex pour une jolie promenade instructive teintée de développement durable, de Jean-Bernard Lachavanne, Raphaëlle Juge et Rémi Merle (Ed. ASDD, 2011) vendu au profit de l'Association pour la sensibilisation au développement durable à Genève (ASDD); 1^{er} volume de la collection «Le développement durable au détour du chemin» qui couvrira l'ensemble du canton de Genève. Prix: CHF 14.—, accessible aux membres de l'ASL et lecteurs de LÉMANIQUES pour CHF 12.— (+ frais d'envoi CHF 1,50 pour la Suisse et CHF 5.— pour la France ou disponible dans les locaux de l'ASL) - www.genevedurable.ch



Page réalisée par le secrétariat de l'ASL



Le comité de l'ASL vous souhaite une excellente année 2012

jjkphoto.ch